
IMMIGRATION Canada

Permis d'études

**Directives du bureau des
visas de Paris
Résidents de l'Algérie**



Table des matières

Liste de contrôle – Permis d'études

Ce guide est produit gratuitement par
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
et ne doit pas être vendu.

This guide is also available in English

Demande de permis d'études – Liste de contrôle

- Un agent de visa prendra une décision en fonction des documents que vous soumettez. Assurez-vous de fournir tous les documents requis. Si votre demande est incomplète, elle pourrait être refusée.
- Tout document qui n'est ni en anglais ni en français doit être accompagné d'une traduction certifiée.
- De fausses déclarations ou la soumission de documents frauduleux entraîneront le refus de votre demande. De plus, vous pourriez devenir interdit du territoire au Canada pendant cinq (5) ans.
- La soumission d'une demande ne garantit pas la délivrance d'un permis / visa.
- **Vous devez attendre d'avoir reçu la lettre d'introduction pour prendre des arrangements définitifs pour le départ.** Il s'agit de la lettre à présenter au point d'entrée au Canada pour obtenir le permis d'études.

| Inclure les documents suivants : | |
|---|--------------------------|
| | |
| Une photocopie de votre carte de séjour ou permis de résidence si vous résidez dans un pays dont vous n'avez pas la nationalité | <input type="checkbox"/> |
| Si un stage est requis dans le cadre de votre programme d'études au Canada, veuillez souligner ou surligner cette mention dans la lettre d'acceptation. Un permis de travail sera émis en même temps que le permis d'études et sans frais supplémentaires. | |
| Si vous avez répondu "oui" à n'importe laquelle des questions sur vos antécédents sur le formulaire de demande, vous devez remplir et signer le formulaire de l'Annexe 1 (Demande de visa résident temporaire – IMM 5257B) et le joindre à votre demande. | <input type="checkbox"/> |
| Preuve de votre maîtrise de la langue des études proposées tels que : | |
| Des résultats de test de langue. Les résultats des tests suivants (passé au cours des 24 derniers mois) sont les documents les plus fiables pour démontrer que vous avez un niveau suffisant. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Vos études seront en français<ul style="list-style-type: none">○ Test de connaissance du français pour le Canada (TCF-Canada) | |

- Test d'évaluation de français pour le Canada (TEF- Canada)
- Vos études seront en anglais
 - International English Language Testing System (IELTS General Training)
 - Canadian English Language Proficiency Index Program : CELPIP–G

Un autre exemple de preuve de maîtrise serait une lettre de l'établissement attestant que vous avez suivi votre scolarité dans la langue des études proposées.

Veillez téléverser vos résultats de test ou toute autre preuve de maîtrise de langue dans le champ « Renseignements du Client » lors de la soumission de votre demande en ligne.

Photocopie du **diplôme** ou du **certificat** le plus récent ainsi que des derniers **relevés de notes** pour l'ensemble du programme.

Votre preuve de capacité financière doit comprendre à la fois **une preuve de revenu et une preuve des fonds disponibles** (pour vous-même et/ou la ou les personnes qui seront financièrement responsables). Vous devez inclure des documents **démontrant clairement la provenance des fonds**, tels que **des relevés bancaires indiquant les transactions effectuées au cours des six mois précédant** la demande de permis d'études.

Selon la situation, veuillez aussi soumettre les documents suivants :

- i) **Si vous payez vous-même vos études** : : des relevés bancaires récents indiquant le montant des fonds disponibles et une explication sur l'origine de ces fonds.
- ii) Si vous bénéficiez d'une bourse d'études ou que vous recevez toute autre aide financière d'un gouvernement ou d'un organisme de financement : une lettre officielle indiquant le montant total de cette aide financière, sa durée et toutes les conditions qui s'y rattachent. Au formulaire IMM 1294, section *Détails des études prévues au Canada*, question 6a *Mes dépenses au Canada seront défrayées par:*, choisir « Autre » et au 6b **Autre**, indiquer « Bourse » et une description de la bourse. Si la bourse ne couvre pas le montant des fonds exigés, vous devrez la compléter avec d'autres preuves de fonds.

Si une tierce personne paie vos études : une lettre d'engagement signée par cette/ces personne(s), incluant une explication et une preuve de votre lien de parenté ou relation, des relevés bancaires récents et un justificatif de revenus (tels que les fiches de paie récentes, une attestation bancaire de virement ou une preuve de paiement des frais de scolarité au Canada, une attestation de l'employeur indiquant les revenus). Si votre soutien financier est lié au revenu de votre parrain, veuillez inclure l'attestation de la Caisse Nationale des Assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) ou de la Caisse nationale des retraites (CNR).